



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Comité Syndical du 27/03/2024

REFERENCE : 2024-009

Date de convocation :

14/03/2024

Délégués en exercice : 36

Nombre de membres

présents : 25

Votants :

27 dont 2 pouvoirs

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 1 (Mme Lerude)

Abstentions : 3 (P. Aladenise,

B. Chagnon, C. Trompat)

Secrétaire de séance : M. Pascal LEJOT

Objet de la délibération :

Convention de groupement de commande des syndicats de rivière pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation « Concert'Eau » 2024

En l'an deux mil vingt-quatre, le 27 mars à 10 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAHA) sur l'Arnon, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de BEDDES, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice.

Etaient présents : Pascal ALADENISE (Rezay), Gérard AUBRY (suppléant, Saint-Hilaire-en-Lignières), Fabrice AUPETIT (Beddes), Karine AUROUX (suppléante, Saint-Christophe-en-Boucherie), Patrice BARRET (Le Châtelet), Patrick BISSON (Ineuil), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), Margot BRAUTIGAM (Touchay), Bruno CHAGNON (Reigny), Dominique CHAMPAGNE (Lignières), Fabien CLEMENT (Vesdun), Pascal COUTURIER (Vicq-Exempt), Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), Jacques FRAULAUD (Culan), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Gilles HERAULT (Ardenais), Pascal LEJOT (Maisonvais), Florence LERUDE (Sidiailles), Bernard MARIOTTI (Saint-Pierre-les-Bois), Jean-Michel MEDAR (Néret), Michelle RIVET (suppléante, Marçais), Claude SANGLIER (suppléant, Venesmes), François THOMAS (Saint-Jeanvrin), Claude TROMPAT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon).

M. Pascal GAILLARD a donné pouvoir à M. Dominique CHAMPAGNE,

M. Michel ROUSSEAU a donné pouvoir à M. Pascal COUTURIER.

Etaient présents également à la réunion : Samuel MAUBERT (chargé de mission), Sylvie CAMPOS (secrétaire).



Le Président expose :

En 2024, pour une durée de 3 années, plusieurs acteurs se réunissent dans le cadre d'un projet visant la reconquête du bon état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau sur les bassins Yèvre-Auron et Cher-Arnon dans le Département du Cher, portant le nom de Concert'Eau. Ce projet est la poursuite d'un premier programme d'interventions Concert'Eau 2021-2023.

Quatre syndicats de rivières, porteurs de la compétence « GEMAPI » sur leurs territoires respectifs : l'Yèvre, l'Auron, l'Arnon amont, l'Arnon aval, et leurs affluents, s'unissent pour la mise en œuvre de l'action « 2D2 » du projet Concert'eau.

L'action « 2D2 » concerne l'enjeu de la préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes, et vise à : **Sensibiliser au rôle de la nature dans le cycle de l'eau.**

Ce projet a donc une vocation pédagogique orientée vers le grand public, toutes tranches d'âge confondues.

L'objectif est d'initier et faire prendre conscience, du rôle de la nature dans le cycle de l'eau et de la nécessité de la préservation de la ressource à travers les enjeux quantitatifs et qualitatifs « locaux », principaux items de Concert'eau et sujets transversaux essentiels et complémentaires aux activités des syndicats de rivières.

Le SIVY (Yèvre), le SIAB3A (Auron), le SMAVAA (Arnon aval) et le SIRAH (Arnon amont) souhaitent s'organiser en tant que « groupement », avec le SIVY comme coordonnateur, pour entreprendre la démarche du Marché Public associé à la consultation et au suivi de la prestation des animations « Concert'Eau ».

Les termes de ce groupement, constitué pour 1 an, pour un montant prévisionnel de 13 333 euros TTC (hors subventions) sont inscrits dans une convention de groupement.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande liant les syndicats autour de l'action 2D2 du programme Concert'eau ;
- d'autoriser le groupement de commande et son coordonnateur à procéder aux démarches de la commande publique relatives à l'action 2D2 ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget ;
- d'effectuer les demandes de subventions aux partenaires du projet ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette démarche.

Entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le **Comité Syndical, à la majorité,**

Décide :

- **d'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande liant les syndicats autour de l'action 2D2 du programme Concert'eau ;**
- **d'autoriser le groupement de commande et son coordonnateur à procéder aux démarches de la commande publique relatives à l'action 2D2 ;**
- **d'inscrire les crédits correspondants au budget ;**
- **d'effectuer les demandes de subventions aux partenaires du projet ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette démarche.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et du dépôt en Sous-Préfecture,

Pour extrait conforme au registre,

Le Président

Fabrice AUPETIT



Le Secrétaire de séance

Pascal LEJOT